

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

PASSE-PARTOUT

MATERNELLE 4 ANS ET MATERNELLE 5 ANS

PRIMAIRE

Les parents qui désirent inscrire leur enfant pour la **1^{re} FOIS** au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons devront se présenter à l'école de leur arrondissement aux journées et aux heures indiquées ci-dessous **SUR RENDEZ-VOUS**.

S'il s'agit d'une **RÉINSCRIPTION**, les parents pourront faire l'inscription en ligne durant la période d'inscription qui aura lieu du 6 au 10 février en utilisant l'adresse suivante : <https://portailparents.ca>

Nom de l'école		Dates et heures
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (Lac-Mégantic) 819 583-1144 Maternelle 4 ans Sacre-coeur-lac-megantic@csshc.gouv.qc.ca	Passe-Partout (pour tout le Granit)	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h00 à 16h00 Mardi 6 février : 10h00 à 18h00 Jedi 8 février : 13h00 à 16h00 Vendredi 9 février : 8h00 à 16h00
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (Lac-Mégantic) 819 583-1086 Notre-dame-de-fatima@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h15 à 11h45 et 13h00 à 16h00 Mardi 6 février : 8h15 à 11h45 et 13h00 à 16h00 Mercredi 7 février : 8h15 à 11h45 et 13h00 à 16h00 Jedi 8 février : 8h15 à 11h45 et 13h00 à 17h00 Vendredi 9 février : 8h15 à 11h45 et 13h00 à 16h00
ÉCOLE D'AUDET (Audet) 819 583-1664 audet@csshc.gouv.qc.ca	Maternelle 4 ans à l'école des Monts-et-Lacs	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 15h30 Jedi 8 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 15h30
ÉCOLE DES MONTS-ET-LACS (Lac-Drolet) 819 583-0365 Monts-et-lacs@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 7 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 15h30 Vendredi 9 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 15h30
ÉCOLE DE SAINTE-CÉCILE (Sainte-Cécile) 819 583-1383 Sainte-cecile@csshc.gouv.qc.ca	Maternelle 4 ans à l'école des Sommets	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 6 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 16h00 Jedi 8 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 16h00
ÉCOLE DES SOMMETS (St-Sébastien) 819 583-2148 sommets@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 16h00 Mercredi 7 février : 8h00 à 11h30 et 12h30 à 16h00
ÉCOLE DE LA FEUILLE-D'OR (Lambton) 819 583-5262 Feuille-dor@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Mardi 6 février : 8h00 à 11h20 et 12h20 à 16h00 Jedi 8 février : 8h00 à 11h20 et 12h20 à 16h00
ÉCOLE DE SAINT-ROMAIN (Saint-Romain) 819 583-1150 Saint-romain@csshc.gouv.qc.ca	Maternelle 4 ans à l'école de la Rose-des-Vents	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 7 février : 8h00 à 11h45 et 12h45 à 15h30 Vendredi 9 février : 8h00 à 11h45 et 12h45 à 15h30
ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS (Stornoway) 819 583-0085 Rose-des-vents@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Mardi 6 février : 8h30 à 11h45 et 12h45 à 15h15 Vendredi 9 février : 8h30 à 11h45 et 12h45 à 15h15
ÉCOLE DE LA SOURCE (Nantes) 819 583-4476 source@csshc.gouv.qc.ca	Maternelle 4 ans à l'école Sacré-Coeur	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h30 à 11h30 et 12h30 à 15h15 Mercredi 7 février : 8h30 à 11h30 et 12h30 à 15h15
ÉCOLE DES MONTS-BLANCS (Woburn) 819 583-3665 Monts-blancs@csshc.gouv.qc.ca	Maternelle 4 ans à l'école de la Voie-Lactée	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 6 février : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 Vendredi 9 février : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
ÉCOLE DE LA VOIE-LACTÉE (Notre-Dame-des-Bois) 819 875-3033 Voie-lactee@csshc.gouv.qc.ca Maternelle 4 ans		<ul style="list-style-type: none"> Lundi 5 février : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 Jedi 8 février : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

CONDITIONS D'ADMISSION

Passe-Partout ET Maternelle 4 ans

L'élève doit avoir atteint l'âge de 4 ans au 30 septembre 2024.

Maternelle 5 ans

L'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans au 30 septembre 2024.

Exceptionnellement, il peut y avoir dérogation à l'âge d'entrée à la maternelle 5 ans. Dans ce cas, une évaluation réalisée par un psychologue est nécessaire à l'étude de la demande. Vous pouvez contacter la direction de l'école afin de connaître les modalités inhérentes à ce processus.

DOCUMENTS REQUIS

Lors de l'inscription, les parents devront fournir à la direction d'école un ORIGINAL (GRAND FORMAT) du certificat de naissance de l'enfant

ET

1 preuve de résidence (par adresse de résidence) parmi les pièces suivantes :

PREUVES GOUVERNEMENTALES:

- Permis de conduire au Québec émis par la SAAQ;
- Compte de taxe scolaire ou municipale;
- Facture d'Hydro-Québec;
- Relevé d'impôts fonciers RL-4
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- Document provenant du gouvernement fédéral.

Donné à East Angus, ce 7^e jour de janvier 2024. La secrétaire générale, Annie Garon

Ensemble, pour construire
la réussite